



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 29 octobre 2020

Compte-rendu affiché le : 06 octobre 2020

Date de convocation du conseil municipal : 22 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON ; M. Gilles GROS ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Maghnia MENGUS

Membres absents ayant donné pouvoir :

Membre absent : M. Éric PEROLAT ; M. Romain DESRICHARD

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

Ordre du jour

- I – Traversée du village – Demande de subvention 2021
 - II- Opposition au transfert de la compétence PLUI
 - III – Cession- lotissement le Chasselas
 - IV- Participation aux frais de scolarisation – SAINT-GUIRAUD-LACOSTE-GIGNAC
 - V – Questions diverses :
- # Désignation de représentants à la CCC
#Logo Mairie

Monsieur le Maire rappelle aux personnes présentes les attentats contre l'enseignant Samuel PATI et celui perpétré le matin même à la Basilique de Nice, tuant trois personnes. Il demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence à leur mémoire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 28 septembre 2020.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°01

2020-45: Traversée du village – Demande de subvention 2021

Monsieur le Maire informe les élus que pour l'exercice 2020, la commune a reçu des subventions du Conseil Départemental au titre des amendes de police et du FAIC. Le projet de la traversée étant important sur le plan financier, il convient à nouveau, pour 2021, de demander des subventions pour une autre tranche de ce projet. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'effectuer les demandes de subventions.

Il précise qu'on ne pourra pas faire de réunion publique pour exposer les plans en raison de la crise mais une publication sera faite sur le site internet et les gens pourront faire leurs remarques par courrier ou par mail.

Le marché sera lancé dans les mois à venir.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents relatifs à ces demandes de subvention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°02

2020-46: Opposition au transfert de la compétence PLUI

La loi prévoit un transfert de la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) au profit des intercommunalités en 2021. Si nous souhaitons nous y opposer, il convient de se prononcer contre avant la fin de l'année. Par ailleurs, nous avons reçu un courrier de la part du Président de la Communauté des Communes du Clermontais nous incitant à voter contre ce transfert en l'absence de projet commun existant à l'échelle de la communauté.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souscrit pas au transfert de cette compétence et qu'il est important que les communes conservent certaines prérogatives.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°03

2020-47: Cession- lotissement le Chasselas

La commune ne reprend les voiries de lotissement que lorsqu'elles sont en bon état. Depuis plusieurs années, les propriétaires du lotissement les Chasselas demandent l'intégration de l'impasse des servants dans le domaine public communal mais son état nécessite une réfection au préalable. Un accord a été trouvé avec le propriétaire des parcelles pour sa réfection et sa remise en état.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les documents relatifs à la cession de la parcelle et à la réalisation des travaux.

Considérant la cession à titre gracieux par le propriétaire M. FABRE d'un morceau de terre afin d'y créer une voirie permettant une liaison entre les quartiers, chemin des oliviers, rue des chasselas, les abades, menant vers les écoles. En contrepartie, la mairie prendra sa part à la réfection de l'impasse des servants à hauteur de 6843.04€, le restant sera à la charge de M. FABRE pour un montant de 14 181.20€.

Gilles GROS demande si l'éclairage public est présent dans le lotissement. Monsieur le Maire précise que c'est le cas.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la cession et à faire procéder aux travaux.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°04

2020-48: Participation aux frais de scolarisation – SAINT-GUIRAUD-LACOSTE-GIGNAC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille des enfants de SAINT-GUIRAUD, LACOSTE, et GIGNAC. Dans ce cadre, les communes participent aux frais de scolarisation. Les conditions de cette participation sont fixées par une convention à intervenir entre les communes.

Les dépenses engendrées et supportées par la commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ sont distinguées en deux parts : les frais de fonctionnement de l'école d'une part, et le coût retenu par la Communauté de Communes du Clermontais pour l'organisation du service périscolaire d'autre part.

Ces montants ont été établis pour l'année scolaire 2019-2020, et s'élèvent respectivement à :

- 687.73 € par enfant pour le fonctionnement de l'école,
- 309.21 par enfant € pour le service périscolaire.

Le maire propose de rédiger les conventions pour l'année 2019-2020 sur ces bases et de l'autoriser à signer ces dernières.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les montants précités et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°05

Questions diverses :

Mutuelle communale : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé un accord avec AXA pour proposer une mutuelle communale à tarif attractif au profit des habitants de la commune. Une information sera délivrée sur le bulletin municipal et tous les canaux d'information municipaux. Monsieur le Maire précise que cet accord n'entraîne aucune exclusivité au profit d'AXA pour proposer des contrats sur la commune. Les administrés restent libres de choisir l'opérateur économique de leur choix. De plus, la Commune ne saurait être tenue responsable de la relation juridique à venir entre l'assureur et les habitants en cas d'insatisfaction sur les produits ou les services proposés par AXA.

Désignation de représentants à la CCC.

Commission ressource et moyens généraux :

Titulaire : Sophie SOUYRIS Suppléant : Joseph RODRIGUEZ

Commission jeunesse et sport :

Titulaire Louisiane DELMAS Suppléant : Antonio GODOY

Commission développement territoriale :

Titulaire : Stéphane VAN LERBERGHE Suppléant : Romain DESRICHARD

Commission développement durable :

Titulaire Gilles GROS Suppléant : Louisiane DELMAS

Commission CLECT :

Titulaire : Joseph RODRIGUEZ Suppléant : Stéphane VAN LERBERGHE

Il faudra faire une délibération modificative.

Conseil d'exploitation de l'eau et l'assainissement :

Titulaire : Joseph RODRIGUEZ Suppléant : Gilles GROS

Logo de la Mairie et Carte de Vœux. Pour le logo, l'objectif est de créer un logo vectoriel que nous puissions mieux exploiter en communication ou pour les besoins administratifs et techniques. Il est aussi proposé de changer le modèle de la carte de vœux. Un rendez-vous sera pris avec Céline Pibre pour en discuter.

Avenant n°1 aux travaux du cimetière : Monsieur le Maire explique les travaux du cimetière sont enfin terminés. Il y a eu énormément de retard sur cette opération en raison des intempéries et de la crise sanitaire. Il a signé un avenant de 12 000 € de plus-value pour des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise.

La séance est levée à 20h40